

# décrets et arrêtés

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**Arrêté du ministre de l'agriculture du 10 juillet 2001, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans le périmètre public irrigué de Sidi Bennour de la délégation de Moknine, au gouvernorat de Monastir.**

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2001-438 du 13 février 2001, portant création du périmètre public irrigué de Sidi Bennour de la délégation de Moknine, au gouvernorat de Monastir.

Arrête :

Article premier. - La procédure de réaménagement foncier, prévue par la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 susvisées, est ouverte à compter de la publication du présent arrêté dans le périmètre public irrigué de Sidi Bennour de la délégation de Moknine, au gouvernorat de Monastir, objet du décret n° 2001-438 du 13 février 2001, délimité par un liseré rouge conformément à l'extrait de carte au 1/50.000 annexé au présent arrêté.

Art. 2. - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 juillet 2001.

*Le Ministre de l'Agriculture*

**Sadok Rabeh**

*Vu*

*Le Premier Ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

## MINISTERE DES FINANCES

### NOMINATIONS

**Par arrêté des ministres des finances et du développement économique du 9 juillet 2001.**

Monsieur Chakib Titech est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la banque nationale agricole, et ce, en remplacement de Monsieur Salem Echikh.

**Par arrêté des ministres des finances et du développement économique du 9 juillet 2001.**

Monsieur Taoufik Ben Hamouda est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la banque nationale agricole, et ce, en remplacement de Monsieur Abdessattar Ferchichi.

**Par arrêté des ministres des finances et du développement économique du 9 juillet 2001.**

Monsieur Ridha Ben Mesbah est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la banque de coopération du Maghreb Arabe, et ce, en remplacement de Monsieur Salim Etlati.

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE

### NOMINATIONS

**Par arrêté des ministres du développement économique et de l'industrie du 9 juillet 2001.**

Monsieur Nouredine Ben Aïssa est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la compagnie des phosphates de Gafsa, et ce, en remplacement de Monsieur Taoufik Rezgui.

**Par arrêté des ministres du développement économique et de l'industrie du 9 juillet 2001.**

Monsieur Nouredine Ben Aïssa est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration du groupe chimique tunisien, et ce, en remplacement de Monsieur Taoufik Rezgui.

**Par arrêté des ministres du développement économique et de l'industrie du 9 juillet 2001.**

Monsieur Zakaria Oueslati est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la compagnie des transports par pipe lines au Sahara, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Fadhel Ben Omrane.